

BUREAU DU PARC
Réunion du 14 mai 2019
à la Salle Melpha- LA MEAUFFE

Relevé de décisions

Extrait de délibération

B 2019/23 Finances locales : Divers : Aménagement du territoire : Primes en faveur des communes dans le cadre des CEE TEPCV

Affiché le 3 juin 2019

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 14 mai 2019 à la salle Melpha - 50880 LA MEAUFFE, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 29 avril 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Caroline **AMIEL**, Pierre **AUBRIL**, Stéphan **BARRAULT**, Nicole **GODARD**, Jean-Michel **GREEN**, Anne **HEBERT**, Laurent **HUET**, Jean-Marc **JOLY**, Maryse **LE GOFF**, Jocelyne **LEVAVASSEUR**, Jean **MORIN**, Jean-Marie **POULAIN**, Gérard **TAPIN**, Patrick **THOMINES**

Étaient excusés :

Gabriel **DAUBE**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Michel **FAUVEL**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**, Nathalie **THIERRY**, Alexandra **UHLMANN**, Didier **VERGY**

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Eric **DUJARDIN**, Joëlle **RIMBERT**, Agnès **ORANGE**, Jean-Baptiste **WETTON**, Denis **LETAN**, Jean-François **ELDER**

B 2019/23 Finances locales : Divers : Aménagement du territoire : Primes en faveur des communes dans le cadre des CEE TEPCV

Dans le cadre de la convention TEPCV signée en 2016 avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le Parc bénéficie d'une bonification des Certificats d'Economie d'Energie et avait proposé en 2017 une valorisation collective aux communes du territoire intéressées.

Denis LETAN, chargé de mission "Transition Energétique" remet en séance la liste des communes pour lesquelles le Parc versera une subvention. Cette liste validée en novembre 2017 par le Comité Syndical a été modifiée pour les raisons suivantes : certaines communes se sont désengagées du projet, certains travaux ont été sur-estimés par rapport aux travaux réalisés ou d'autres ont été sous-estimés.

Pour rappel, la prime est telle qu'elle permet aux communes de bénéficier d'un financement de 77 % sur la partie de travaux éligibles aux CEE.

Délibération : Le Bureau du Parc valide la liste jointe en annexe qui sera entérinée par le Comité Syndical qui a lieu le même jour à 20 h.

Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le 3 juin 2019

**Le Président du Parc
Jean MORIN**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont
60500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20190606-DELIB_B2019_23-
DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019